

M^e David Ambrosiano

président de la chambre des notaires de l'Isère

A lors que les 181 notaires de l'Isère se réunissaient mercredi 20 mai au Stade des Alpes, à Grenoble, à l'occasion de leur assemblée générale, le président de la chambre, M^e David AMBROSIANO, nous a accordé un entretien pour dresser un bilan de sa première année de mandat et évoquer les actualités de la profession.

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné: À l'occasion de votre élection en mai 2014, vous aviez présenté la feuille de route de votre mandat. Quelles actions avez-vous pu développer depuis un an ?

M^e David AMBROSIANO: Cette première année de mandat ne s'est pas du tout déroulée comme prévu. J'avais effectivement annoncé de nouvelles actions notamment à l'intention des notaires et destinées à faciliter leur travail au quotidien, individuellement et collectivement, tout en améliorant leur performance. Le tout pour garantir un service le plus efficace possible à nos clients. La majorité de ces projets ont malheureusement très vite été mis en suspens suite à la charge lancée contre notre profession et orchestrée dans un premier temps par Arnaud MONTEBOURG, puis par Emmanuel MACRON. Durant ma première année de mandat, j'ai donc porté toute mon attention et consacré toute mon énergie à la défense du notariat, mais aussi à l'accompagnement de mes confrères qui se sont retrouvés dans un profond désarroi face aux attaques répétées d'un gouvernement qui nous a stigmatisés. Qui pourrait croire que la croissance française est en panne depuis trois ans à cause des notaires ? Personne, bien entendu. Nous avons donc engagé un combat juste,

légitime et sans faille. D'ailleurs, nous restons encore mobilisés !

A.G.D. : Néanmoins, la copie du ministre de l'Économie dans sa première version a été quelque peu revue. Ces corrections ne vous satisfont-elles toujours pas ?

M^e D.A. : Nous avons toujours déclaré que nous sommes favorables à une réforme, mais à une réforme qui se ferait dans de bonnes conditions. Je vous rappelle que le projet de loi Macron s'articule autour de trois grands principes : le tarif, la liberté d'installation et l'interprofessionnalité. Concernant le tarif, Emmanuel MACRON a reconnu à l'Assemblée nationale que le corridor tarifaire prévu initialement était une erreur, car il aurait engendré des effets pervers préjudiciables à nos concitoyens. Mais immédiatement, il a introduit un corridor de remises, ce qui revient quasiment au même. Si nous nous battons encore sur la question du tarif, c'est donc pour qu'il continue à être identique sur tout le territoire. Pour sa part, le Sénat a voté une option que nous trouvons plus raisonnable. Nous conserverons notre système actuel qui est équitable puisque les actes les plus importants compensent ceux réalisés à perte et qui représentent tout de même 60 % des actes que nous accomplissons. Ce tarif, par contre, pourrait faire l'objet de remises au-delà d'un certain montant, qui serait revu à la baisse puisqu'aujourd'hui il est fixé à 80 000 euros. Concernant l'installation, nous avons toujours souhaité que ce ne soit pas le ministre de l'Économie, et encore moins l'autorité de la concurrence, qui soient compétents pour déterminer les zones carencées, mais bien le ministre de la Justice, dont nous dépendons. Nous ne sommes pas des commer-

LA PAROLE À

çants, nous sommes là pour dispenser un service public. En outre, le Sénat a exclu les experts-comptables de l'interprofessionnalité avec les notaires pour éviter les conflits d'intérêt. L'interprofessionnalité existe déjà et fonctionne bien, car elle respecte les compétences et l'impartialité des uns et des autres. Enfin, je tiens à rappeler que le système juridique du notariat français a été adopté par 86 pays dans le monde, car il est plus sécurisant que le système anglo-saxon. Tous ont bien compris que ce qui permet d'assurer la stabilité d'une Nation, c'est aussi la stabilité juridique. Un Droit qui ne peut pas être prouvé est un Droit qui n'existe pas!

A.G.D.: Aussi, quelle sera votre priorité cette année ?

M^e D.A.: Ma priorité restera encore et toujours de défendre la profession. Mais rien ne nous empêchera, tout en continuant ce combat qui nous semble juste, d'œuvrer pour construire le notariat de demain. Mon rôle est donc d'accompagner les notaires pour mieux appréhender les évolutions de la profession et les modifications législatives qui pourraient notamment impacter plus fortement les plus petites études. On se rend compte que le projet de loi Macron est en train de provoquer exactement l'inverse de ce qu'il recherchait. Si nous avons toujours maintenu nos effectifs, peut-être que demain, cela ne durera pas. Ce qui n'est pas sans faire peur aux collaborateurs qui n'ont pas envie de s'installer et aux jeunes notaires qui craignent de s'installer seuls.

A.G.D.: Concernant le notariat de demain, est-ce que la profession est toujours tournée vers l'innovation ?

M^e D.A.: Le notariat est toujours sur la voie de l'innovation. La montée en puissance de l'acte authentique électronique est toujours importante. Toutes les études devraient être équipées d'ici trente-six mois. Aujourd'hui, c'est le cas dans plus de 60 % des études iséroises. Quant à la signature à distance, elle est actuellement à l'étude au niveau des instances nationales. Nous travaillons également sur un tout nouveau réseau informatique

qui nous permet d'accélérer considérablement le débit de nos données électroniques, notamment avec les pouvoirs publics.

A.G.D.: Quels sont les grands rendez-vous du notariat isérois ?

M^e D.A.: Les rendez-vous 18h/20h que nous organisons avec *Les Affiches* sont toujours très prisés par le grand public. Nous sommes également toujours présents sur le salon de l'immobilier et au congrès des maires de l'Isère. Notre grand-messe annuelle, c'est l'observatoire de l'immobilier que nous avons complètement refondu cette année sur la forme et sur le fond. À cette occasion, nous avons formulé cinq grandes propositions pour relancer le marché de l'immobilier. Depuis, nous avons eu un retour très positif et dans les semaines qui viennent nous allons nous réunir avec les autres professionnels de l'immobilier pour essayer de faire bouger les choses.

A.G.D.: Justement, comment se porte le marché de l'immobilier ?

M^e D.A.: On note un frémissement positif depuis le début de l'année. La machine est en train de repartir dans l'ancien. Dans le neuf également, mais dans une moindre mesure. Avec des taux d'intérêt qui sont historiquement bas, je ne cesserai de le répéter : c'est maintenant qu'il faut acheter!

A.G.D.: En octobre dernier, les instituts de recherche du notariat présents en Isère (celui du patrimoine et de la famille, celui des collectivités locales, celui de l'espace rural et de l'environnement, et celui de l'entreprise et des sociétés) organisaient leur première université. Est-ce que ce rendez-vous sera reconduit ?

M^e D.A.: Oui, car c'est un événement très attendu par les notaires parce qu'il



M^e David Ambrosiano.

leur permet d'actualiser leur formation. En outre, la chambre départementale et le conseil régional proposent tout au long de l'année des sessions de formation. Il faut savoir que les notaires ont une obligation de 60 heures de formation sur 24 mois.

A.G.D.: L'opération « Conseil du coin » qui consiste à dispenser une fois par mois des conseils gratuits dans des cafés est-elle un succès ?

M^e D.A.: Le conseil gratuit, c'est notre quotidien puisque tous les jours, 35 % de nos rendez-vous sont dédiés à ces consultations. Or, il était temps pour nous de le faire savoir au plus grand nombre. Et le succès est au rendez-vous. Le 4 avril dernier, en l'espace de seulement trois heures, nous avons dispensé 70 consultations dans le cadre du « Conseil du coin ».

A.G.D.: Finalement votre première année de mandat a été difficile, mais aussi bien remplie...

M^e D.A.: Certes, l'année a été difficile, mais elle a aussi été très enrichissante, notamment au travers des relations que j'ai nouées avec mes confrères isérois qui se sont montrés solidaires et combattifs. Je suis véritablement très fier d'être leur président!

Propos recueillis par Nasrine Kahia

« Ma priorité reste encore et toujours la défense de la profession »

Une assemblée générale sportive pour les notaires de l'Isère

C'est au stade des Alpes que les membres de la Chambre des notaires de l'Isère se sont retrouvés, le 20 mai, pour leur assemblée générale.

Le choix de l'enceinte grenobloise pour ce rendez-vous ne relève pas du hasard : le notariat local avait en effet décidé de le placer sous le signe du sport.

Oubliant ainsi pendant quatre-vingt-dix minutes le combat mené par la profession contre le projet de loi porté par le ministre de l'Économie Emmanuel MACRON (voir à ce sujet l'interview du président de la chambre des notaires de l'Isère, M^e David AMBROSIANO, dans notre cahier central), les notaires isérois se sont retrouvés sur la pelouse pour une

rencontre de football opposant les représentants des études du Sud-Isère au Nord-Isère. Un match pris très au sérieux par les participants, qui n'ont pas hésité à affronter des conditions météo difficiles.

Au-delà de l'aspect convivial d'une telle rencontre, M^e David AMBROSIANO et les notaires isérois ont voulu marquer la volonté de la chambre départementale de s'appuyer sur les valeurs du sport pour lancer un nouveau projet : imaginer les contours du notariat de demain. Cette assemblée générale a aussi permis d'officialiser l'arrivée de nouveaux membres et la nouvelle composition de la chambre pour l'année à venir (voir nos pages Carnet).



Marseillaise de rigueur pour les notaires isérois, autour du président M^e David Ambrosiano, avant la rencontre de football qui s'est déroulée au stade des Alpes.

La profession rassemble aujourd'hui 181 personnes dans notre département (dont 73 femmes). Les notaires isérois

sont répartis dans 90 études, emploient 870 collaborateurs et accueillent chaque année plus de 300 000 personnes.

DÉPARTS DISTINCTIONS NOMINATIONS
 NAISSANCES MARIAGES IN MEMORIAM

Nominations

La nouvelle composition de la chambre des notaires de l'Isère

À l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 20 mai dernier, au Stade des Alpes, à Grenoble, la chambre départementale des notaires de l'Isère a procédé au renouvellement partiel de ses membres pour la période mai 2015-mai 2016. En voici désormais la composition :

Président : M^e David AMBROSIANO, notaire à Fontaine (lire son interview en rubrique « La parole à », en cahier central)

Vice-président : M^e Philippe WÜTHRICH, notaire à Rives-sur-Fure.

Premier syndic : M^e Olivier GLAIZE, notaire à Villard-Bonnot

Syndics : M^e Caroline GINGLINGER-POYARD, notaire à Saint-Quentin-Fallavier ; M^e Lydie OUZILOU-REYMONET, notaire à Crémieu et M^e Claude PETIOT, notaire à Voreppe.

Rapporteur : M^e Véronique SAUQUET, notaire à Meylan.

Secrétaire : M^e Marie KRAMPAC-DUVERNEUIL, notaire à Domène.

Trésorier : M^e Stanislas DUFRESNE,

notaire à Allevard.

Membres : M^e Alain GASTALDELLO, notaire à Grenoble ; M^e Yves EXERTIER, notaire à Grenoble ; M^e Nicole CHAIZE-LOGEROT, notaire à Saint-Jean-de-Bourney ; M^e Charles BAUD, notaire à Les Abrets ; M^e Nicolas BLANCHON, notaire à Chonas-L'Amballan ; M^e Hugues BONNEMAINS, notaire à Grenoble ; M^e Fabienne CHARLET-MONOT, notaire à Morestel ; M^e Christophe MARCHAND, notaire à Seyssinet-Pariset ; M^e Caroline BEDEL-BONJEAN, notaire à Bourgoin-Jallieu ; M^e Étienne NALLET, notaire à Grenoble ; M^e Delphine BONNAUD, notaire à Vif et M^e Sylvia BRUNET, notaire à Bourg-d'Oisans.

L'assemblée générale a également été l'occasion de saluer l'arrivée de quatre nouveaux notaires qui ont rejoint la compagnie de l'Isère et ont prêté serment devant leurs pairs en 2015. Il s'agit de :

- **M^e Jean-Philippe PAUGET**, âgé de 32 ans, notaire salarié de la SCP Christian RIVAL, André SARAMITO, Isabelle MAYEN, Fabienne CHARLET-MONOT et Fanny SARAMITO-SOTTILINI, notaires associés à Morestel.

- **M^e Damien MION**, âgé de 30 ans, notaire salarié de la SCP Jean-François MAURY, Éric DEFRADAS et Christelle BALLESTER, notaires associés à La Tour-du-Pin.

- **M^e Arnaud GAY**, âgé de 29 ans, notaire associé au sein de la SCP Ludovic GIRAUD, Franck VANCLEEMPUT, Thomas PLOTTIN, Véronique SAUQUET, Florent RENESME et Aurélie BOUVIER, notaires associés à Meylan.

- **M^e Sylvain JOUY**, âgé de 33 ans, notaire associé au sein de la SCP Serge MANCIOPPI, Nicolas BLANCHON et Brice GUILLON, notaires associés à Chonas-L'Amballan.